

CA1
EA
77T37
FRE
DOCS

Classe 55-1-1 Belg CM

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

TROISIÈME SESSION

<i>55-1-1-Belg-cm</i>	
20	

DE LA COMMISSION-MIXTE

CANADA/BELGIQUE

17-21 OCTOBRE 1977

PROCÈS-VERBAL

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

M
b1892162

MINISTERE DES AFFAIRES EXTERIEURES

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

TROISIEME SESSION
DE LA COMMISSION-MIXTE
CANADA/BELGIQUE

17 - 21 OCTOBRE 1977

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTERE DES AFFAIRES EXTERIEURES

PROCES-VERBAL

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
JAN 1977
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

III^e REUNION DE LA COMMISSION MIXTE
PERMANENTE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE L'ACCORD
CULTUREL BELGO-CANADIEN

Ottawa, du 17 au 21 octobre 1977

Les Parties étaient représentées comme suit:

du côté belge:

Monsieur Marcel Hicter	Directeur général de la jeunesse et des loisirs au Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française Président de la délégation;
Monsieur Léo Schevenhels	Administrateur général des Affaires culturelles, Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture néerlandaise;
Monsieur Paul Rock	Directeur général de l'Éducation populaire et de la Lecture publique au Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture néerlandaise;
Monsieur Fred Dethier	Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique au Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française;
Monsieur Roger De Meyer	Professeur à l'Université de l'État à Gand;
Monsieur Louis Maniquet	Directeur d'Administration des Relations culturelles internationales au Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française;
Monsieur Julien Pauwels	Directeur du Service des relations culturelles, Ministère des Affaires étrangères;
Monsieur Paul Ponjaert	Secrétaire, Ambassade de Belgique.

du côté canadien:

Monsieur André Bissonnette	Sous-secrétaire d'Etat Suppléant Chef de la délégation;
Monsieur Robert Normand	Sous-ministre des Affaires intergouver- nementales, Québec
Monsieur Freeman M. Tovell	Directeur général adjoint Bureau des Affaires publiques
Monsieur Jacques Montpetit	Directeur des Affaires culturelles
Monsieur Graham Mitchell	Directeur de la Coordination fédérale- provinciale;
Monsieur Ernest Hébert	Directeur a.i. Direction de l'Europe de l'Ouest;
Monsieur George Cowley	Directeur adjoint Direction des Relations avec les universités;
Monsieur Roger Plourde	Conseiller culturel Ambassade du Canada à Bruxelles;
Monsieur Gaston Bolduc	Chef du Service des programmes et accords Direction des Affaires culturelles;
Monsieur Jacques Bélec	Direction des Affaires culturelles;
Monsieur Roland Aucoin	Directeur adjoint Education de la jeunesse Ministère de l'Education Nouvelle-Ecosse;
Madame Birute Augaitis	Directeur des Programmes internationaux Conseil des Ministres de l'Education;
Monsieur Raymond Aupy	Directeur adjoint Bureau des Traductions Secrétariat d'Etat;
Madame Lucille Bishop	Office national du Film;
Mademoiselle Jacqueline Brodie	Directeur adjoint Bureau des Festivals Secrétariat d'Etat;

Mademoiselle Helen Carroll	Commission d'emploi et d'immigration canadienne;
Madame Denise Chénier-Ferguson	Agent, Relations culturelles fédérales et provinciales Manitoba;
Mademoiselle Wendy Clare	Secrétariat à la coordination Ministère du Trésor, de l'économie et des Affaires intergouvernementales Ontario;
Monsieur Guy D'Auray	Directeur, Association des Universités et Collèges du Canada;
Mademoiselle Marion Demish	Directeur adjoint Conseil des Ministres de l'Education;
Monsieur Pierre Duguay	Directeur général adjoint à la Coopération internationale Ministère des Affaires intergouvernementales, Québec;
Monsieur Jean-Noël Houle	Coordonnateur des Programmes spéciaux Commission de la Fonction publique;
Madame Gail Larose	Association des Universités et Collèges du Canada;
Monsieur Martin Lavoie	Conseil des Arts;
Mademoiselle Jennifer McQueen	Secrétaire général a.i. Corporation des Musées nationaux;
Monsieur Jules Pelletier	Directeur adjoint du Conseil des Arts et Chef de Service consultatif en gestion;
Monsieur Bernard Poirier	Directeur des Langues officielles Nouveau-Brunswick;
Madame Cecil Rabinovitch	Corporation des Musées nationaux;
Monsieur Roy Schatz	Coordinateur, Programme des Echanges de professeurs, Ministère de l'Education, Ontario;

Mademoiselle Joan Speakman	Affaires sociales et culturelles Ministère des Affaires intergouvernementales Alberta;
Monsieur Guy Sylvestre	Directeur Bibliothèque nationale;
Monsieur Michael Tabbitt	Office des Tournées, Conseil des Arts;
Monsieur Victor Tétreault	Ministère de la Culture et de la Jeunesse, Saskatchewan.

Les deux Parties reconnaissent d'emblée que le bilan des activités de part et d'autre depuis la deuxième Commission mixte est positif. Par ailleurs la Partie belge souhaite que dorénavant les procès-verbaux contiennent le maximum de détails sur les divers projets qui sont proposés à la Commission afin de faciliter leur réalisation. Il est également recommandé qu'en plus des projets pour 1978, l'on fasse état de projets à longue échéance, c'est-à-dire 1979 et 1980, année de commémoration du 150^{ème} anniversaire de l'Etat belge.

I. ECHANGES DE PERSONNES

1.1. Bourses

1.1.1. Bourses de perfectionnement

La Partie canadienne continuera d'offrir pour l'année académique 1978-79 des bourses de perfectionnement au niveau de la maîtrise ou du doctorat ainsi que des bourses de travail libre au niveau post-doctorat. Ces bourses s'appliquent également à des artistes belges.

La Partie belge maintient son offre de 5 bourses de spécialisation et de recherches à des étudiants canadiens porteurs d'un diplôme universitaire. Trois de ces bourses sont offertes par le Ministère de l'Education nationale et de la Culture française; 2 par le Ministère de l'Education nationale et de la Culture néerlandaise.

Modalités de financement

a) Boursiers belges au Canada

Les mensualités des bourses de perfectionnement seront portées en 1978-79 de \$325.00 à \$375.00 et celles des

bourses de travail libre de \$550.00 à \$650.00. Une somme forfaitaire de \$300.00 sera octroyée pour les frais d'installation et pour l'achat de livres. Par ailleurs le supplément mensuel de \$100.00 sera aboli pour les boursiers mariés accompagnés de leur conjoint. Le nombre des bourses devra être réduit en 1978-79 à cause des contraintes budgétaires qui résultent des augmentations précitées. Le nouveau contingent de bourses sera communiqué à la Partie belge ultérieurement.

Frais de voyage aller et retour à charge de la Belgique.

b) Boursiers canadiens en Belgique

- A charge de la Partie d'origine: les frais de voyage aller-retour de ses ressortissants.
- A la charge de la Partie d'accueil: mensualités de bourses et avantages divers.

Les mensualités seront augmentées de 40%.

L'Association des Universités et Collèges du Canada est heureuse de constater qu'elle a reçu 42 demandes de bourses de spécialisation et de recherche offertes aux étudiants canadiens par la Belgique dont une était une demande de renouvellement pour une troisième année d'études. En constatant le grand intérêt exprimé par les étudiants canadiens pour les études supérieures en Belgique, l'Association s'enquiert de la possibilité d'augmentation du nombre de bourses par le Gouvernement belge.

La Partie belge confirme qu'elle souhaite augmenter ses bourses pour éventuellement assurer la réciprocité avec le programme de bourses du Gouvernement canadien. Elle n'est toutefois pas en mesure de répondre dans l'immédiat aux attentes de l'Association des Universités et Collèges du Canada.

1.1.2. Bourses du Conseil des Arts du Canada

Le Conseil des Arts accorde pour l'année 1977-78 4 bourses de doctorat et 6 bourses de travail libre à des universitaires et à des étudiants canadiens désireux de parfaire leur formation en Belgique.

1.1.3. Bourses du Conseil des Arts à des artistes canadiens

Le Conseil des Arts accorde depuis 1972 4 bourses de perfectionnement à des jeunes artistes canadiens se proposant de réaliser des travaux artistiques en Belgique. Un premier boursier s'y est rendu en 1973-74 et deux autres au cours de l'année 1975-76.

Le dernier boursier dans le cadre de ce programme se rendra en Belgique en 1977-78.

1.1.4. Bourses de vacances de la Belgique

La Partie belge offre annuellement des bourses de vacances aux ressortissants canadiens pour participer aux cours suivants:

- cours de langue et de littérature française à l'Université libre de Bruxelles (2)
- cours d'orgue à Malines (1)
- académie d'été à Saint-Hubert (1)
- cours de cor à Anvers (1).

Modalités de financement

A charge de la Partie d'accueil: frais d'inscription, de logement et de séjour.

1.1.5. Bourses de vacances de la Saskatchewan

Le Gouvernement de la Saskatchewan offre trois bourses à des ressortissants belges (néerlandophones) en vue de leur permettre d'assister à un cours de langue (anglaise) et de civilisation à l'Université de Régina en juillet-août 1978. Ces bourses sont offertes aux ressortissants belges qui pourraient profiter d'une bourse de perfectionnement (1.1.1.) en anglais. Ce stage de 6 semaines permettrait aux étudiants belges d'améliorer leur connaissance de l'anglais et de se familiariser avec le système universitaire canadien.

La Partie belge accepte volontiers cette offre de bourse.

Modalités de financement

Frais de scolarité et d'hébergement à charge de la Partie canadienne.

1.1.6. Bourse d'étude: Gouvernement de l'Alberta

La bourse du Gouvernement de l'Alberta dans le domaine des sciences administratives offerte à la Belgique depuis 1975 n'a pu être accordée en 1977-78, le candidat belge étant du niveau du doctorat alors que la bourse est offerte au niveau de la maîtrise (diplôme canadien qui se situe entre la licence et le doctorat). L'Alberta souhaiterait que l'on présente un minimum

de 4 candidatures belges pour cette bourse en 1978. Au cas où on ne trouverait pas de candidats pour cette discipline, le Gouvernement de l'Alberta est disposé à attribuer cette bourse en vue de permettre un candidat d'étudier dans une autre discipline (sciences sociales, humanistes) dans une autre université.

La Partie belge s'engage à trouver les moyens pour répondre à cette offre en sélectionnant le cas échéant un candidat parmi ceux qui seront retenus par le Comité de sélection belge pour le programme de bourses du Gouvernement canadien.

Modalités de financement

Bourse: \$5,000.

Frais de transport aller-retour Bruxelles-Calgary à la charge de l'Alberta.

1.1.7. Bourses pour étudiants d'origine belge: Saskatchewan

A la deuxième Session de la Commission mixte en 1976, la Saskatchewan avait fait une demande de bourses pour deux étudiants d'origine belge afin qu'ils puissent suivre des cours de langue (française) et civilisation pendant les vacances d'été. La Partie belge avait offert deux bourses de vacances pour un cours de langue et littérature française à l'Université Libre de Bruxelles.

Deux étudiants d'origine belge ont participé à la 29ème session des cours de vacances de l'Université Libre de Bruxelles en 1977. La Saskatchewan souhaiterait envoyer de nouveau deux étudiants en 1978.

La Partie belge offre toujours ces deux bourses.

Modalités de financement

A charge de la Partie canadienne: frais de transport international

A charge de la Partie belge: frais d'inscription, de scolarité et d'hébergement.

1.2. Echanges de professeurs

1.2.1. Echanges de professeurs: Nouvelle-Ecosse

L'Université de Sainte-Anne désire recevoir pour l'année universitaire 1978/79 deux professeurs de pédagogie pour assurer la formation et le perfectionnement d'enseignants francophones de la Nouvelle-Ecosse au niveau baccalauréat.

La Partie belge prend note du voeu de la Nouvelle-Ecosse et elle mettra au point les conditions pour la réalisation de ce projet. Elle sollicite cependant du Collège Sainte-Anne plus amples précisions dans les plus courts délais sur le niveau des professeurs (université, école normale secondaire, école normale primaire) ainsi que sur les modalités de financement.

1.2.2. Echange bilatéral de professeurs

Les deux Parties décident de maintenir l'échange annuel, de part et d'autre, pour une période de 10 jours, de deux professeurs d'université chargés de donner des conférences ou de participer à des séminaires.

Modalités de financement

A charge de la Partie d'origine: voyages internationaux.

A charge de la Partie d'accueil: indemnités de séjour selon les barèmes en vigueur et les indemnités pour conférences.

1.2.3. Echange de professeurs francophones aux niveaux primaire et secondaire: Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick souhaiterait la réalisation d'un échange de "poste à poste" de deux professeurs avec la Belgique en 1978-79.

La Partie belge étudiera cette demande dans les mêmes conditions que celles qui ont trait au projet de l'Ontario.

1.2.4. Echanges d'enseignants (Ontario)

La Partie canadienne fait état de l'échange prévu de deux enseignants de langue seconde (français et allemand) aux niveaux primaire et secondaire entre la Belgique et l'Ontario.

La Partie belge fait état d'un programme d'échanges semblables avec le Québec qui comporterait certaines difficultés d'exécution. Elle souhaiterait tirer les conclusions de cette expérience avec le Québec avant de poursuivre ce projet d'échanges avec l'Ontario. A cet effet la Partie belge suggère que l'on reprenne l'étude de cette question à la prochaine réunion de la Commission mixte.

1.2.5. Programme d'aide aux universités canadiennes

La Partie canadienne informe la Partie belge que dans le cadre d'un programme d'aide permettant aux universités canadiennes d'inviter des professeurs étrangers, 4 professeurs belges sont venus au Canada en 1976-77 pour des séjours de 3 ou 4 mois.

1.3. Missions en éducation et stages pédagogiques

1.3.1. Inventaire des possibilités de perfectionnement professionnel dans le domaine des arts industriels (enseignement technique) Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick souhaite faire l'inventaire de la situation de l'enseignement professionnel en Belgique en tenant compte des objectifs du programme, des facilités disponibles, des manuels scolaires, de la terminologie et de la méthodologie utilisés dans le but d'établir les possibilités de la mise sur pied d'un projet de stage de perfectionnement professionnel en Belgique pour ses enseignants.

A cet effet il souhaiterait envoyer en Belgique une mission de deux personnes pour deux semaines fin avril, début mai, 1978.

La Partie belge entend donner suite à cette demande, mais elle demande que la Partie canadienne lui fasse tenir le plus tôt possible une note très détaillée sur ce projet afin qu'elle puisse préparer un programme susceptible de convenir.

Modalités de financement

A charge de la Partie d'origine: frais de voyage internationaux.

A charge de la Partie d'accueil: frais de séjour.

1.3.2. Stages pédagogiques et linguistiques: Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick souhaiterait que la Belgique permette à deux autres professeurs de suivre pendant les vacances, des stages en méthodologie du français (langue première et langue seconde). Ce projet est proposé pour des professeurs des niveaux élémentaire et secondaire.

La Partie belge informe la Partie canadienne que ce genre de stage n'existe pas en Belgique. Elle s'engage néanmoins à faire connaître la série de stages qui ont lieu en Belgique dans le domaine de l'enseignement (dates, sujets, durée) et elle serait disposée à accueillir un certain nombre de professeurs pourvu que le nombre soit modeste.

La Saskatchewan s'est dite également intéressée à ce projet de stage.

Modalités de financement

A charge de la Partie d'origine: frais de voyage internationaux.

A la charge de la Partie d'accueil: frais de séjour.

1.3.3. Projet de mission universitaire belge au Canada en vue d'étudier la gestion universitaire

Ce projet de visite à trois universités canadiennes qui a fait l'objet d'un accord de principe par la Partie canadienne n'a pas pu se réaliser en 1977. Elle est remise à compter du 1er avril 1978. La mission comprendrait dix personnes dont deux fonctionnaires des ministères français et néerlandais de l'éducation.

Modalités de financement

A charge de la Partie canadienne: frais de séjour et transport intérieur de 8 universitaires belges.

A charge de la Partie belge: frais de transport internationaux.

1.3.4. Semaine pédagogique de Laeken

La Partie belge accueillera annuellement deux pédagogues ou maîtres d'école de l'enseignement primaire à la Semaine pédagogique de Laeken.

La Partie canadienne remercie la Partie belge de cette offre.

Modalités de financement

A charge de la Partie d'accueil: frais de séjour.

1.3.5. Projet d'éducation permanente

La Belgique (communauté culturelle d'expression française) serait désireuse d'étudier les réalisations canadiennes dans le domaine de l'utilisation des télécommunications et de l'informatique au bénéfice de l'éducation extrascolaire (bibliothèques publiques - formation des adultes - recyclage et perfectionnement professionnel etc...). Il s'agirait de permettre à une délégation de 10 experts de différents secteurs de cette action de faire une visite approfondie de ces réalisations durant deux semaines.

La Partie canadienne marque son accord sur cette proposition.

Le voyage fera l'objet d'une préparation détaillée au départ des vœux et préoccupations du groupe dont la composition sera communiquée aux autorités canadiennes 4 mois avant la réalisation. Un échange de documentation assurera l'information préalable des participants.

1.4. Echange de documentation

La Partie canadienne est heureuse d'offrir à la Partie belge les publications récentes de l'AUCC: "Inventaire des recherches sur l'enseignement supérieur au Canada" et "Enquête sur les programmes de coopération établis entre les universités canadiennes et les établissements étrangers". En outre la Partie canadienne met à la disposition de la Partie belge la publication: "Les liens internationaux du Canada dans les domaines des sciences sociales et des humanités".

La Partie belge souhaite que l'information réciproque soit renforcée en matière de colloques scientifiques de haut niveau universitaire en vue d'en faciliter la participation aux ressortissants des deux pays.

Les deux Parties s'efforceront de mettre sur pied les canaux de transmission automatique et systématisée de l'information relative à la recherche pédagogique universitaire. Elles procéderont notamment à l'échange régulier de l'inventaire annuel des projets de recherche universitaire établi par l'AUCC et du même inventaire bi-annuel établi par les Services de la Programmation scientifique de Belgique. Elles faciliteront en outre les contacts entre l'AUCC et la Conférence des Recteurs.

L'Association des Universités et Collèges du Canada cherche à utiliser au maximum les services des professeurs et des chercheurs qui visitent la Belgique et le Canada. A cet égard l'AUCC propose un échange de listes détaillées de visiteurs en septembre de chaque année. Ces listes de professeurs seront distribuées dans les universités du pays d'accueil afin de les renseigner sur la disponibilité des professeurs étrangers pour des séminaires, des rencontres et des conférences. L'Association accepte en outre de diffuser une liste des professeurs belges dans les universités canadiennes et de signaler aux universitaires canadiens l'utilité de faire parvenir aux autorités belges, leur itinéraire en Belgique.

La Partie belge s'engage à communiquer à la Partie canadienne les noms des professeurs belges qui se rendront aux Etats-Unis et au Canada.

1.5. Equivalence des diplômes

La Partie canadienne est disposée à continuer les négociations dans ce domaine et à disséminer la documentation s'y afférant entre les deux pays. A cet égard l'AUCC offre un exemplaire de sa publication "Universités et Collèges du Canada".

La Partie belge signale à la Partie canadienne que l'équivalence des diplômes fait l'objet présentement d'études entre la Belgique et la Communauté européenne et elle recommande que l'on attende les résultats de ces négociations avant de poursuivre cette question avec le Canada. Entretemps le Ministère de l'Education nationale effectue une étude sur l'équivalence des diplômes et il ne manquera pas de faire parvenir les résultats de cette étude à l'AUCC dès que disponible.

1.6. Echanges socio-culturels

1.6.1. Echange de personnes entre la Belgique et le Canada dans le domaine des droits de l'homme: Nouveau-Brunswick

Ce projet a pour but de faciliter l'échange d'un belge et d'un canadien pendant trois semaines chaque année afin de leur permettre de mieux connaître les programmes dans le domaine des droits de l'homme dans chaque pays. Du côté belge Le Centre d'études européennes de l'Université Catholique de Louvain, le Collège de l'Europe à Bruges et l'Université Libre de Belgique seraient les centres d'intérêt pour cet échange. Au Nouveau-Brunswick, il s'agirait de la Commission des droits de l'homme du Nouveau-Brunswick, le service de l'Ombudsman de cette province et les universités de Moncton, de Mount-Allison, de Saint-Thomas et du Nouveau-Brunswick.

La Partie belge est favorable à ce genre d'échange.

Modalités de financement

A charge de la Partie d'origine: frais de voyage internationaux.

A charge de la Partie d'accueil: frais de voyage internes et frais de séjour.

1.6.2. Formation et perfectionnement de fonctionnaires

Le Ministère de l'Education nationale et de la Culture néerlandaise souhaite envoyer au Canada en 1978, pour une période de 10 jours, deux fonctionnaires de son département "Coordination et planning de l'infrastructure culturelle".

La Partie canadienne transmettra aux autorités canadiennes compétentes cette proposition belge.

1.6.3. Rencontre d'experts

La Partie belge (Ministère de l'Education nationale et de la Culture néerlandaise) souhaite organiser une rencontre d'experts sur le thème suivant:

"Les problèmes de politique culturelle dans les territoires et villes où existent deux cultures différentes".

La Partie canadienne sera heureuse de donner suite à ce projet de rencontres.

1.7. Traduction et interprétation

1.7.1. Echanges de traducteurs (langues étrangères, domaines techniques et scientifiques), d'interprètes avec la Belgique

Le Secrétariat d'Etat du Canada désirerait réaliser un programme selon lequel un certain nombre de traducteurs, d'interprètes et d'élèves interprètes sont échangés avec ceux de la Belgique afin que chacun des pays puisse prendre connaissance du fonctionnement et des méthodes de travail de l'autre dans ces domaines. Les contacts établis au cours de ces échanges de trois mois devraient lui être très utiles.

L'envoi en Belgique de 2 à 5 personnes serait entièrement à la charge de la Partie canadienne. La préoccupation majeure du Secrétariat d'Etat est d'assurer à ces interprètes et à ces traducteurs l'aptitude de rédiger en français. En contrepartie le Secrétariat d'Etat serait heureux d'accueillir des traducteurs belges.

La Partie belge est extrêmement favorable à ce projet et elle s'engage à prendre les contacts nécessaires afin qu'un tel stage puisse se réaliser. Elle veillera à y associer des professeurs de traduction.

1.7.2. Echanges sur le plan terminologique avec des organismes publics ou privés qui s'intéressent à cette discipline en Belgique

Ce programme vise à échanger: a) des informations sur l'état de la terminologie; b) des données terminologiques proprement dites; c) des normes à caractère terminologique. Au besoin, on pourra envisager l'échange d'experts ou de missions.

La Partie belge précise qu'il n'existe pas de programme en Belgique susceptible de satisfaire à cette demande. Elle s'engage toutefois à se renseigner à ce sujet.

1.8. Bibliothèques

1.8.1. Echanges d'information et éventuels échanges de missions en matière de bibliotechnique et de bibliothéconomie avec la Belgique

Ces échanges pourraient se situer dans le cadre de programmes d'automatisation, de développement de systèmes informatiques et de banques de données.

La Partie belge est disposée à étudier cette proposition dans la mesure de ses moyens.

Modalités de financement

Chaque gouvernement est responsable des dépenses encourues par ses représentants.

1.8.2. Collaboration entre l'Université de Louvain et la Bibliothèque nationale du Canada

Possibilité de collaboration entre l'Université de Louvain et la Bibliothèque nationale pour mettre en marche un échange de renseignements ou de personnel pour le futur développement du système DOBIS.

Une mission de la Bibliothèque nationale se rend à Louvain durant la première semaine de septembre. Ce n'est qu'à son retour que seront décidés l'intérêt et la mise en application de ce projet.

La Partie belge explique que le programme des ordinateurs dans ce domaine rencontre des difficultés et subit des retards.

1.9. Jeunes

1.9.1. (Pour mémoire).

1.9.2. Programme de "Jeunes Leaders"

Le programme "Jeunes Leaders" est un échange de jeunes qui permet à des ressortissants belges et canadiens de vivre une expérience de vie internationale d'environ 21 jours dans l'autre pays. Les activités de séjour comprennent des stages et des rencontres dans diverses villes canadiennes.

Les deux Parties s'entendent pour reconduire ce programme. La Partie belge maintiendra le programme de "Connaissance des Flandres" (2 jeunes) mais elle renonce à l'organisation annuelle du stage "Connaissance de la Wallonie" dont les résultats ne répondent pas à l'attente. Elle organise en lieu et place l'accueil de stagiaires étrangers dans les services et programmes de formation organisés en Belgique. Six places seront mises, chaque année, à la disposition de la Partie canadienne. Le calendrier des stages et les qualifications recommandées des participants seront communiqués en début d'année à la Partie canadienne.

Modalités de financement

A charge de la Partie canadienne: Frais de transport internationaux des participants canadiens (moins une contribution individuelle de \$100 des participants) et les frais de séjour des participants belges.

A charge de la Partie belge: Frais de transport internationaux de ses participants et les frais de séjour des participants canadiens en Belgique.

1.10. Sport

1.10.1. Echange sportif: Saskatchewan

Deux spécialistes (1 de la Saskatchewan, 1 de l'Alberta) se rendraient en Belgique en janvier 1978 afin d'étudier, dans le domaine des sports, les loisirs et les installations:

1. Les structures administratives belges
2. Les disciplines sportives où la Belgique s'illustre
3. Le système belge de financement
4. Les réalisations pour handicapés
5. Amorcer un échange d'information continue

La Partie belge est d'accord.

Modalités de financement

A charge de la Partie d'origine: frais de transport internationaux.

A charge de la Partie belge: frais de séjour.

1.10.2. Echanges sportifs

La Partie belge (Ministère de l'Education nationale et de la Culture française) offre d'accueillir en 1978 deux ou trois responsables canadiens en matière de sport afin d'examiner les possibilités d'échanges en ce domaine.

La Partie canadienne s'engage à transmettre la proposition belge aux autorités canadiennes compétentes.

Les propositions qui résulteraient de cette rencontre seraient soumises à l'approbation de la prochaine réunion de la Commission mixte.

1.11. Echanges culturels

1.11.1. Echange artistique: Saskatchewan

Tous les ans en Saskatchewan a lieu à Fort San, à quatre-vingts kilomètres de Régina, "le Cours d'été des Arts", organisé par le Conseil des Arts de la Saskatchewan. Des cours y sont donnés par modules durant une à trois semaines à des jeunes de 12 à 25 ans. Disciplines: ballet, musique instrumentale, danse, artisanat, etc.

La Saskatchewan souhaiterait obtenir les services d'un spécialiste belge de la clarinette parmi les trois personnes suivantes:

1. M. Walter Boeykens
2. M. R. Hansens
3. M. F. Arteel

Dates: 2 au 23 juillet ou 23 juillet au 6 août.

La Partie belge accepte volontiers.

Modalités de financement

A charge de la Partie canadienne: \$350 par semaine plus hébergement.

A charge de la Partie belge: frais de voyage Bruxelles-Régina/retour.

1.11.2. Visites de personnalités éminentes (V.I.P.)

Le Ministère des Affaires extérieures administre un programme de visites permettant la venue au Canada de personnalités éminentes du monde culturel et artistique. La Partie canadienne souhaiterait recevoir en 1978 des personnalités belges.

La Partie belge prend bonne note de cette proposition et elle se dit disposée à faciliter l'organisation en Belgique de visites de personnalités canadiennes.

1.11.3. Banque de "100 jours"

Les deux Parties sont d'accord de reconduire ce programme en 1978. Toutefois la Partie belge insiste que ce programme soit réservé au domaine socio-culturel.

Modalités de financement

A charge de la Partie d'origine: frais de transport internationaux.

A charge de la Partie d'accueil: frais de séjour et déplacements internes.

II DIFFUSION CULTURELLE

2.1 Arts de la scène

2.1.1. Théâtre expérimental de Montréal

La Partie belge signale à la Partie canadienne que le Théâtre expérimental de Montréal a remporté plus qu'un succès avec la présentation de "Garden Party" à Liège.

2.1.2. Les Zygomars

La Partie canadienne se réjouit du succès de la tournée canadienne des ZYGOMARS. Par contre, la Partie belge fait état des problèmes de cette tournée: frais de voyage à l'intérieur du Canada, le transport du matériel, etc.

La Partie canadienne suggère que pour éviter ce genre de problèmes à l'avenir, un responsable de l'ensemble qui envisage une tournée canadienne fasse une visite préalable au Canada en vue de régler les problèmes inhérents aux tournées.

2.1.3. Compagnie de théâtre du Centre national des Arts

La compagnie du Centre national des Arts présentera la pièce Woyzeck en Belgique entre le 8 et le 12 février, 1978. Ce spectacle sera présenté à Liège et à la maison de la culture de Woluwé St. Pierre.

La Partie canadienne signale qu'elle prend en charge tous les frais de la tournée à l'exception d'un cachet de \$1,750. par représentation demandé aux organisateurs locaux. La Partie canadienne demande l'aide de la Partie belge pour élargir l'itinéraire de la tournée.

La Partie belge promet toute son aide pour élargir l'itinéraire de la tournée Woyzeck en Belgique.

Suite à une discussion sur l'organisation et les modalités financières des tournées canadiennes en Belgique et belges au Canada, les deux Parties conviennent d'étudier ensemble, selon la nature des tournées proposées, les conditions d'organisation et les modalités financières les plus favorables à l'exécution de tels projets.

2.1.4. Atelier de Théâtre: Nouveau-Brunswick

La Partie canadienne informe la Partie belge que, pour une période de quatre à cinq semaines, M. Roland Breucher animera des ateliers de théâtre pour étudiants et adultes dans la région du Madawaska au Nouveau-Brunswick. L'atelier aura pour but de réaliser une courte pièce qui pourrait être présentée au public lors de la fin du séjour de M. Breucher.

Modalités de financement

A la charge du Nouveau-Brunswick.

2.2 Arts visuels

2.2.1. Exposition "Trésors de la bijouterie belge"

Au nom des musées canadiens, le Programme international des Musées nationaux du Canada explore la possibilité de monter au Canada, soit par le truchement du gouvernement belge, soit

par la Smithsonian Institution Travelling Exhibition Service, l'exposition "Trésors de la bijouterie belge" en 1979. Deux musées canadiens s'y intéressaient, un à Ottawa et un à Toronto.

La Partie belge précise que cette exposition n'est pas organisée par le Ministère de la Culture française mais par le Ministère des Affaires économiques. Le Ministère de la Culture française serait toutefois disposé à appuyer la demande des Musées nationaux auprès du Ministère des Affaires économiques et obtenir plus amples renseignements sur ce projet.

2.2.2. Exposition de dessins contemporains du Ministère de la Culture néerlandaise belge

Les Musées nationaux du Canada seraient intéressés à obtenir plus amples précisions sur cette exposition en vue de sa présentation éventuelle au Canada en 1979 ou 1980.

La Partie belge précise que cette exposition n'existe pas comme telle. Elle fournira une documentation à la Partie canadienne afin que les Musées nationaux puissent décider du genre d'exposition qu'ils souhaiteraient présenter à partir des oeuvres disponibles.

2.2.3. Rétrospective de gravures esquimaudes

Une rétrospective de gravures esquimaudes sera mise en circulation en 1979 et on se demande si la Belgique serait intéressée à la présenter en Belgique en 1980.

La Partie belge précise que l'année 1980 étant celle de la célébration du 150^e anniversaire de l'état belge, il ne conviendrait pas d'envisager cette période pour ce projet. Il serait donc souhaitable de prévoir cette exposition pour 1979.

La Partie canadienne fournira en temps utile une documentation complète sur cette exposition.

La Partie belge fait par ailleurs état de l'intérêt considérable que susciterait en Belgique une exposition de sculptures esquimaudes.

2.2.4. Exposition STEVENS au Canada

La Partie belge informe la Partie canadienne que le Musée des Beaux Arts de Montréal présentera en 1978 les oeuvres du peintre belge STEVENS.

2.2.5. Exposition POL BURY

La Partie belge signale également qu'une exposition des oeuvres du peintre belge BURY aux Etats-Unis en 1978 pourrait être mise en circulation au Canada à partir de 1979 dans une ou deux villes. La Partie belge fournira une documentation détaillée sur cette exposition.

2.2.6. Exposition "We Among Others": Ontario

L'Ontario Arts Council souhaiterait présenter en Belgique en 1978 une exposition didactique d'artistes ontariens contemporains.

La Partie canadienne précise que l'Ambassade du Canada en Belgique n'a pu jusqu'à ce jour trouver de points de chute pour cette exposition.

La Partie belge suggère que l'on tente de placer l'exposition à Liège au Jardin d'acclimatation par exemple. L'ABBAYE SINT PIETERS de Gent pourrait être également intéressée.

La Partie canadienne confirme à la Partie belge que les frais de présentation de cette exposition sont entièrement à la charge de la Partie canadienne.

2.2.7. Exposition "7 peintres contemporains"

Ce projet d'exposition a été étudié par la Deuxième Commission mixte (2.3.3.) et elle a dû être reportée en 1979 pour des raisons techniques.

La Partie canadienne informe la Partie belge que les Ministères de la Culture française et de la Culture néerlandaise ont été officiellement saisis de ce projet. Ceux-ci n'ont pas encore pris de décision.

2.2.8. Projet d'exposition acadienne

Le Nouveau-Brunswick se propose de faire circuler en Belgique des expositions de films, des publications acadiennes, des revues historiques, des disques, etc. pour environ deux semaines en octobre 1978.

Cette manifestation accompagnerait la tournée des artistes acadiens Calixte Duguay et Marie-Paule Martin.

En retour, le Nouveau-Brunswick accepterait la circulation d'une exposition belge semblable en Acadie pour accompagner des artistes belges.

La Partie belge propose de limiter l'exposition à deux villes au maximum et on suggère qu'un responsable du Nouveau-Brunswick fasse une pré-tournée en Belgique en avril 1978 pour mettre au point les modalités de la tournée. La Partie belge accepte les deux volets du projet et en réciprocité, elle envisagera une visite au Nouveau-Brunswick de chanteurs belges en 1979.

2.2.9. Rétrospective McLaren au Centre culturel et d'information de l'Ambassade du Canada à Bruxelles

La Partie canadienne informe la Partie belge que le Centre culturel de l'Ambassade du Canada présentera une Rétrospective McLaren du 8 décembre 1977 au 11 janvier 1978.

2.2.10. Projet de vidéo et de cinéma à la Winnipeg Art Gallery

La Winnipeg Art Gallery serait intéressée à présenter en 1978 un festival de vidéo et de films (35 ou 16 mm) d'environ huit cinéastes belges contemporains.

La Partie belge précise que 1978 ne conviendrait pas, mais qu'elle accepterait avec plaisir de participer à ce genre de festival en 1979.

Les Musées nationaux fourniront en temps utile de plus amples précisions au Ministère des Affaires extérieures pour transmission à la Partie belge.

2.2.11. Conservation du Patrimoine national

Ce projet a fait l'objet d'une étude par la Deuxième Commission mixte. Depuis cette dernière il y a eu échange de correspondance entre l'Institut canadien de conservation et l'Institut royal du Patrimoine artistique. Bien que fort intéressé par ce projet, l'Institut canadien n'est pas en mesure pour des raisons budgétaires de libérer des spécialistes. Il est donc convenu de remettre la question à l'étude à la prochaine commission mixte.

2.2.12. Co-production dans le domaine du cinéma

A la demande de la Partie belge, les deux Parties conviennent d'examiner les possibilités de conclure un accord de co-production cinématographique.

La Partie canadienne informe la Partie belge que le Gouvernement canadien est en voie de formuler de nouvelles politiques pour le cinéma et qu'il convient d'attendre la définition de ces nouvelles politiques avant de négocier des accords de co-production.

L'on convient en l'occurrence de reprendre cette proposition à la prochaine commission mixte.

2.2.13. Echange dans les domaines de la radio et la télévision

L'Ontario, par le truchement de la Ontario Education Communications Authority (OECA) désire organiser un programme d'échanges avec la radio-télévision belge dans les domaines de la radio et de la télévision éducatives.

Dans un but d'échanges, l'Ontario propose une rencontre entre autorités compétentes pour inventorier les ressources respectives dans les domaines de la radio et de la télévision éducatives. A la suite de cet inventaire, et si un intérêt commun est suffisant, un protocole d'entente pourrait être signé entre les deux institutions concernées, à l'effet de co-production et de "co-acquisition" dans les domaines de la radio et de la télévision éducatives.

La Partie belge indique qu'une collaboration éventuelle pourrait se réaliser dans ce domaine. Elle recommande qu'une proposition soit soumise par l'Ontario à la BRT-RTB par la voie diplomatique (Affaires extérieures, Ambassade du Canada, Bruxelles, Ministère des Affaires étrangères belges.)

2.3 Livre

2.3.1. Prix à un étudiant canadien

La Partie belge décernera annuellement un prix de 50.000, - francs à un étudiant canadien au niveau universitaire auteur d'une thèse ou d'un mémoire dont le sujet a pour thème un aspect de la Belgique.

Elle interviendra également, à concurrence de 50.000, - francs dans les frais de publication de cette thèse.

2.3.2. Rencontres d'écrivains

Les deux Parties se déclarent d'accord pour favoriser des rencontres d'écrivains sur leur territoire.

Modalités de financement

Chaque Partie prend à sa charge les frais de ses ressortissants.

2.3.3. Dons de livres

Le Conseil distribue annuellement dans plusieurs pays, y compris la Belgique, un grand nombre de volumes d'auteurs canadiens publiés au Canada. Par le biais de ce programme la Belgique a reçu en 1976-77 dix lots de 200 titres chacun. Pour 1977-78, la distribution de six lots est prévue. L'Ambassade du Canada à Bruxelles identifie les récipiendaires.

La Partie belge continuera à alimenter en livres une dizaine d'universités et de personnalités canadiennes du monde culturel.

La Partie canadienne abonne environ 100 personnes-clés en Belgique du domaine des arts aux revues canadiennes "Vie des Arts" et "Arts Canada".

La Partie belge souhaite connaître la liste de ces personnes.

L'Ambassade du Canada à Bruxelles fournira au Ministère de la Culture française cette liste.

2.3.4. Dons de livres/Ministère des Affaires extérieures

Don d'un lot de 150 livres pendant cinq ans à l'université de Liège et Gand de façon à créer chez elles un fond de volumes canadiens. Le don sera renouvelé en 1978.

2.3.5. Dons de livres: Nouveau-Brunswick

Dans le cadre du programme général des dons de livres de la Belgique, le Nouveau-Brunswick est intéressé à recevoir des dons de livres pour les niveaux scolaires primaire et secondaire (premier et deuxième cycle). Ces livres serviraient de livres de lecture et d'apprentissage de la langue et de la culture française. Ces livres serviraient également à l'enseignement professionnel et technique ainsi qu'aux sciences humaines.

2.3.6. Foire du livre en Belgique

Cette foire annuelle aura lieu à Bruxelles en 1978 et le Canada a l'intention d'y participer de nouveau.

2.3.7. Exposition de livres: Saskatchewan

La Saskatchewan, ainsi que d'autres provinces, souhaiterait recevoir une exposition de livres français, niveau élémentaire, pour l'année scolaire 1977-1978. Le Ministère de l'Education se chargerait du déplacement de cette exposition en Saskatchewan afin que toutes les écoles bilingues puissent en bénéficier.

Il pourrait s'agir de livres de lecture pour jeunes, manuels scolaires, bandes dessinées etc. Financement: la Partie belge prendrait à sa charge les frais de transport de l'exposition; la Saskatchewan et les autres provinces les frais de montage, de publicité et de transport intérieur. Le Manitoba et l'Ontario sont intéressés.

La Partie belge a l'intention de reprendre le projet d'une exposition de ce genre dans le cadre de manifestations importantes l'an prochain.

Modalités de financement

A la charge de la Partie belge: frais d'envoi de Bruxelles à Ottawa (Bibliothèque nationale).

A la charge des provinces canadiennes: frais d'envoi entre Ottawa et les divers points de chute de l'exposition.

2.3.8. Prix littéraire Belgique-Canada

Ce prix est attribuable par alternance à un écrivain francophone du Canada et de la Belgique et est une initiative conjointe des gouvernements des deux pays. Il couronne l'ensemble de l'oeuvre du lauréat. En 1975-1976, le prix a été attribué à un auteur canadien, Marie-Claire BLAIS. En 1976-77, le prix a été attribué à l'écrivain belge, Marcel MOREAU.

Le lauréat belge choisi par le Conseil des Arts reçoit \$2,500 du Ministère des Affaires extérieures. Le lauréat canadien choisi par les autorités belges reçoit \$2,500.

Les deux Parties se réjouissent du bon fonctionnement de ce prix qui sera attribué en 1978 à un lauréat canadien.

III QUINZAINE CULTURELLE BELGE AU CANADA EN 1979

La Partie belge informe la Partie canadienne de son intention d'organiser au Canada au cours de la première quinzaine d'avril en 1979 une quinzaine culturelle belge qui comprendrait entre autre théâtre, musique, des chanteurs et une exposition de livres d'expression française de Belgique pour la jeunesse.

La Partie canadienne se réjouit de ce projet de quinzaine. Elle établira en étroite consultation avec l'Office des tournées les modalités d'organisation et de participation financière à ce projet.

La Partie belge transmettra des propositions précises quant au contenu de cette quinzaine.

IV La Partie belge recommande que dorénavant les deux Parties s'échangent leurs propositions respectives trois ou quatre semaines avant la Commission mixte.

V La Commission mixte a reçu et approuvé le rapport de la sous-commission belgo-québécoise.

VI La quatrième session de la Commission mixte se tiendra en Belgique durant la semaine du 16 au 20 octobre, 1978.

FAIT A OTTAWA, le 21 octobre 1977.

Pour la Partie canadienne,



A. Bissonnette

Pour la Partie belge,



M. Hicter

MINISTERE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

TROISIEME SESSION DE LA
SOUS-COMMISSION BELGO-QUEBECOISE

QUEBEC, 18 AU 20 OCTOBRE 1977

RELEVÉ DES DÉCISIONS

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SOUS-COMMISSION BELGO-QUEBÉCOISE

QUEBEC, DU 18 AU 20 OCTOBRE 1977

La Sous-commission belgo-québécoise a tenu sa troisième session à Québec et au Lac Beauport, du 18 au 20 octobre 1977.

Les délégations étaient composées comme suit:

POUR LA DÉLÉGATION BELGE:

Monsieur Marcel Hicter	Directeur général de la Jeunesse et des Loisirs au ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française, président de la délégation
Monsieur Léo Schevenhels	Administrateur général des Affaires culturelles au ministère de l'Éducation nationale et de la Culture néerlandaise
Monsieur Paul Rock	Directeur général de l'Éducation populaire et de la Lecture publique au ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française

Monsieur Fred Dethier

Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique au ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française

Monsieur Roger de Meyer

Professeur à l'Université de l'État à Gand

Monsieur Louis Maniquet

Directeur d'Administration des Relations culturelles internationales au ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française

Monsieur Julien Pauwels

Directeur du service des Relations culturelles à la direction d'Administration de l'Information et des Relations culturelles au ministère des Affaires étrangères

Monsieur Paul Ponjaert

Premier secrétaire de l'Ambassade de Belgique au Canada

POUR LA DELEGATION QUEBÉCOISE:

Monsieur Robert Normand

Sous-ministre au ministère des Affaires intergouvernementales, président de la délégation

Monsieur Pierre Le François

Directeur général de la Coopération internationale et directeur général a.i. des Relations internationales, vice-président de la délégation

Monsieur Claude Trudel	Sous-ministre adjoint au ministère des Affaires culturelles
Monsieur Jacques Girard	Sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation
Monsieur Pierre Duguay	Directeur général adjoint de la Coopération internationale
Madame Gisèle Gariépy	Directeur des Affaires éducatives à la direction générale de la Coopération internationale
Monsieur Raymond Bégin	Directeur des Affaires culturelles à la direction générale de la Coopération internationale
Monsieur Michel Girard	Directeur des Affaires sociales et institutionnelles à la direction générale de la Coopération internationale
Monsieur Claude Germain	Conseiller de coopération à la Délégation générale du Québec à Bruxelles
Madame Janine Beaulieu	Conseiller aux affaires d'Europe et responsable des dossiers belges à la direction générale des Relations internationales
Monsieur Jean-Paul Massicotte	Chef de la section post-secondaire à la direction des Affaires éducatives de la direction générale de la Coopération internationale

Monsieur Pierre Langevin Chef de la section élémentaire et
secondaire à la direction des Af-
faires éducatives de la direction
générale de la Coopération interna-
tionale

Madame Denise Perron Coordonnateur des programmes pour
l'Europe et les Amériques à la di-
rection générale de la Coopération
internationale

Monsieur Jacques Montpetit Conseiller, ministère des Affaires
extérieures

.....

Les deux parties expriment leur satisfaction de voir que, après une première année d'ajustement, la coopération belgo-québécoise en matière d'éducation et de culture s'est développée remarquablement et que le taux de réalisation des échanges, arrêtés lors de la IIe session, a été de près de 80%. A cet égard, l'échange de cent (100) jeunes belges et québécois a remporté un succès éclatant et a connu de vives répercussions dans les milieux respectifs.

Les deux parties conviennent, pour l'année qui vient, de maintenir le volume et l'équilibre actuels des échanges et d'en approfondir le contenu. Elles conviennent également d'étudier de nouvelles formules permettant de développer des échanges malgré les contraintes budgétaires respectives.

En conséquence, elles ont convenu de ce qui suit:

1. COOPERATION EN EDUCATION

1.1. Coopération interuniversitaire

- 1.1.1 Les projets admis en matière de coopération interuniversitaire tendent à un élargissement des perspectives et de la portée des échanges dans de multiples secteurs, et tentent de répondre aux préoccupations formulées par les ministères de l'Education.

Ces projets sont repris sous forme de tableaux en annexe qui font apparaître les moyens retenus pour la réalisation de chaque projet.

Il est prévu de 8 à 12 jours pour les missions de courte durée et d'un mois au plus pour les missions de durée moyenne. Ces durées peuvent toutefois être modifiées, de l'accord des deux parties concernées, dans des cas dûment justifiés.

L'ensemble des moyens affectés à la réalisation de ces projets comporte :

- 25 voyages Belgique-Québec (24 - 1)
- 28 voyages Québec-Belgique
- 75 semaines de séjour en Belgique
- 65 semaines de séjour au Québec

Le solde des crédits non utilisés pourrait servir, de l'accord des deux parties, à financer d'autres actions de coopération interuniversitaire.

Les bourses prévues par chaque partie seront attribuées par priorité aux candidats valables présentés dans le cadre des projets en cause, dans la mesure des disponibilités.

1.1.2 Bourses de spécialisation

La partie belge met chaque année six (6) bourses de spécialisation à la disposition d'étudiants québécois porteurs d'un diplôme universitaire.

Quatre (4) de ces bourses sont offertes par le ministère de l'Education nationale et de la Culture française et deux (2) par le ministère de l'Education nationale et de la Culture néerlandaise.

Outre le renouvellement éventuel des bourses actuellement allouées à des étudiants belges, la partie québécoise

accordera cinq (5) bourses dans le cadre de la coopération interuniversitaire.

- 1.1.3 La partie belge accueillera une mission québécoise chargée de s'informer des modalités d'organisation et de subvention à la recherche scientifique en Belgique. En temps voulu, la partie québécoise communiquera la composition précise de la mission en détaillant les objectifs qui sont les siens de façon à permettre les contacts les plus fructueux.

1.2 Coopération au niveau collégial

- 1.2.1 La partie belge accueillera une mission québécoise d'exploration (3 personnes) de l'enseignement supérieur d'orientation professionnelle de Belgique; cette mission pourra s'intéresser au fonctionnement des conseils supérieurs nouvellement installés en Belgique et chargés de l'orientation et de la restructuration de l'enseignement en cours.

1.3 Coopération aux niveaux élémentaire et secondaire

- 1.3.1 La partie québécoise accueillera au cours de la période de validité du présent programme 3 experts belges afin d'étudier pendant deux (2) semaines l'organisation de l'enseignement au Québec:
- 2 (1 par rôle linguistique) pour l'enseignement aux handicapés
 - 1 (rôle linguistique néerlandais) pour l'enseignement artistique.

La partie belge accueillera de son côté, 2 experts ou enseignants québécois pour l'enseignement aux handicapés et 2 pour l'enseignement artistique, pour des séjours de même durée.

- 1.3.2 La partie québécoise souhaite procéder au cours de l'année scolaire 1978-79 à un échange de trois (3) enseignants du niveau secondaire dans diverses disciplines.

La partie belge étudiera les modalités et les dispositions financières de cet échange et fera savoir à la partie québécoise, au début de l'année 1978, en tout cas avant le mois de mai, si cet échange est réalisable ou non.

Une mission d'évaluation et de sélection des échanges d'enseignants, deux (2) personnes de part et d'autre,

aura lieu en temps utile pour autant que l'échange soit poursuivi.

1.3.3 La partie belge accueillera une mission de deux (2) Québécois spécialistes des problèmes concernant les revues pédagogiques; cette mission étudiera les meilleurs moyens de concertation et de coopération, y compris la collaboration des spécialistes belges et québécois aux revues québécoises et belges.

1.3.4 Chacune des parties informera l'autre dans les meilleurs délais des activités pédagogiques (colloques, stages, congrès, etc.) organisées sur son territoire.

Chacune des parties pourra déléguer au maximum trois (3) représentants qui participeraient à l'une ou l'autre des activités signalées à leur attention.

1.4 Coopération en éducation permanente

1.4.1 La partie belge accueillera au cours de la validité du présent programme trois (3) experts québécois du domaine de l'éducation permanente.

La partie québécoise accueillera ensuite quatre (4) experts belges du même domaine, dont deux spécialistes de l'enseignement de la promotion sociale.

1.5 Autres questions

1.5.1 Formation médicale spécialisée

La partie québécoise est disposée à accueillir dans ses établissements hospitaliers, durant l'année universitaire débutant le 1er juillet 1978, dix (10) ressortissants belges qui poursuivent des études dans une spécialité médicale, y compris la chirurgie cardio-vasculaire (voir projet 01.02.05).

Les conditions d'exercice (salaire, niveau de résidence, couverture sociale), seront établies par les autorités québécoises (universités, corporation professionnelle des médecins et ministère des Affaires sociales) conformément aux règles locales en la matière. Les dossiers de candidature présentés par les autorités belges devront comporter l'avis de la faculté de médecine d'origine et seront soumis du côté québécois à un comité de sélection composé de représentants des organismes en cause.

La partie belge étudiera dans les meilleurs délais la possibilité d'accueillir en retour des ressortissants québécois qui souhaiteraient poursuivre en Belgique leurs études dans une spécialité médicale.

1.5.2 Formation en administration publique

Le programme d'études de la maîtrise universitaire offerte par l'Ecole nationale d'Administration publique du Québec (ENAP) prévoit que ses étudiants doivent effectuer un stage dans un organisme public, local ou étranger.

C'est ainsi que la partie québécoise offre à cinq (5) Enapiens, en accord avec les autorités belges compétentes, la possibilité d'effectuer un séjour d'études de six (6) semaines en Belgique, sous la supervision d'un professeur de cette Ecole. En préparation du stage prévu pour juin 1978, une personnalité belge sera invitée, comme l'an dernier, à venir présenter son administration aux futurs stagiaires, en la situant dans son contexte socio-politique.

La partie belge prend acte de ces opérations dont la réalisation est prise entièrement en charge par la partie québécoise.

SCIENCES DE L'ADMINISTRATION

NIVEAU: UNIVERSITAIRE

SECTEUR: SCIENCES DE L ADMINISTRATION

OPERATIONS - MOYENS -----	MISSIONS		BOURSES				ETABLISSEMENTS		OBSERVATION:
	C		M		ETUDES		BELGIQUE	QUEBEC	
	B	Q	B	Q	B	Q			
Le processus d'innovation technologique: étude compara- tive. 01-05-01	1	1					Hubert Heyvaert (univer- sité Catholique de Lou- vain)	André Théoret	Dernière année
Total	1	1							

SCIENCES BIOLOGIQUES

OPERATIONS-MOYENS	MISSIONS						BOURSES		ETABLISSEMENTS		OBSERVATIONS
	C		M		ETUDES		BELGIQUE	QUEBEC			
	B	Q	B	Q	B	Q					
Environnement et aménagement des régions rurales 01-01-07				1			Fondation universitaire Luxembourgeoise	M. Michel Maldaque Laval	N.B. Frais de séj de 2 mois exceptio nellement		
Développement des méthodes diagnostiques par radionucléides en cardiologie. 01-05-04	1	1			1	1	Paul Becquevort (Univer- sité Libre de Bruxelles, Institut de Recherches Cardiologiques, Service des Radioisotopes)	Etienne Lebel			
Etude des propriétés photochimiques de couches monomoléculaires de pigments photosynthétiques purs et/ou mélangés à des lipoprotéines extraites des structures responsables de la photosynthèse. 01-06-03	1	1	1	1			Jacques Aghion (Univer- sité de Liège)	Roger Leblanc			
Recherche en cardiologie: mise au point de technologie opératoire. 01.02.05	3	3					Université de Liège Dr. Limet Dr. Honoré	Dr. Grondin	Dernière année		
<p>OBSERVATION: Notre accord couvre en outre la présence d'un certain nombre de médecins résidents belges au Québec (au maximum 5). Les procédures de sélection établies par le Québec seront respectées. L'envoi au Québec de résidents belges n'entraîne aucun déboursé au titre de l'accord. En ce qui concerne la réciprocité (accueil en Belgique de résidents québécois) des informations seront fournies dans les meilleurs délais par la partie belge.</p>											
TOTAL	5	5	1	2	1	1					

SCIENCES DE L'EDUCATION

NIVEAU: UNIVERSITAIRE

SECTEUR: SCIENCES DE L'EDUCATION

OPERATIONS-MOYENS	MISSIONS		BOURSES		ETUDES		ETABLISSEMENTS		OBSERVATIONS
	C		M		ETUDES		BELGIQUE	QUEBEC	
	B	Q	B	Q	B	Q			
Echanges scientifiques dans le domaine de l'enseignement correctif. 01.01.06			1				Anna Bonboir, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation Louvain-la-neuve	Yves Poisson	
Formation des maîtres 01-01-08	1	1					M. E. Breuse, université de l'Etat Mons Faculté des sciences de l'éducation	M. Richard Coté, faculté des sciences de l'éducation, Laval	
TOTAL	1	1	1						

SCIENCES HUMAINES

NIVEAU: UNIVERSITAIRE

SECTEUR: SCIENCES HUMAINES

	MISSIONS				BOURSES		ETABLISSEMENTS		OBSERVATIONS
	C		M		ETUDES		BELGIQUE	QUEBEC	
	B	Q	B	Q	B	Q			
Jumelage des départements de démographie des Universités de Montréal et de Louvain 01.02.01	1	1	1	1			Guillaume Wunsch (Université Catholique de Louvain)	Jacques Légaré	Dernière année
Le placement institutionnel de la jeunesse marginale 01.02.02			2	1	1		Christian Debuyst (U.C.L., Fac. de Droit, Ecole de criminologie - section française)	Denis Szabo André Normandeau	Dernière année
Centre de littérature comparée belge et québécoise 01.02/05.03					1	1	Jacques Dubois (Université de Liège)	J.-C. Godin	Les demandes de missions ne seront actées que si le Cen de Liège ne dispos d'autres sources d'financement. Pour partie québécoise, Québec prendra en ge ses ressortissa
Les relations entre la sécurité du revenu et le fonctionnement des marchés du travail dans le contexte des problèmes contemporains de répartition du revenu 01.06.01	1	1					Robert Leroy (Université Catholique de Louvain)	Gilles Beausoleil	

	MISSIONS		BOURSES		ETUDES		ETABLISSEMENTS		OBSERVATIONS
	C		M		ETUDES		BELGIQUE	QUEBEC	
	B	Q	B	Q	B	Q			
Recherche en matière de criminologie et de justice pénale 01.02.07	1						M. G. Kellens (Université de Liège, Fac. de Droit)	M. J. Rico M. Landreville, Ecole de Criminologie de l'Univ. de Montréal	
Recherche en droit comparé 01.07.02					1	1	Jean Limpens, prof. à l'Univ. de Gand (Centre interuniversitaire de droit comparé)	P.A. Crépeau	
	3	2	3	2	3	2			

SCIENCES PHYSIQUES

NIVEAU: UNIVERSITAIRE

SECTEUR: SCIENCES PHYSIQUES

	MISSIONS		BOURSES		ETUDES		ETABLISSEMENTS		OBSERVATIONS
	C		M		ETUDES		BELGIQUE	QUEBEC	
	B	Q	B	Q	B	Q			
Mise au point d'une nouvelle méthode de calcul des constantes de vitesse de réactions photochimiques 01.01.01	1	1					J.C. Lorquet (Université de Liège)	W. Forst	Dernière année
Chimie sous rayonnement des composés organiques 01.01.03		1			1		Pierre Huyskens (Université de Leuven)	Jan A. Herman	Dernière année
Transport de l'énergie électrique 01.01.05	1	1	1	1		1	J. Robert (Université de Liège)	D.K. Tran et I.B. Jordan	
Applications de la théorie des groupes à la physique 01.02.04			2	2			A. Ronveaux, J. Beckers (Universités de Namur et de Liège)	J. Patera et P. Winternitz	
Recherche nucléaire: collaboration avec divers centres belges 01.02.06		2		2			Divers centres de recherche nucléaire	J.M. Pearson et B. Goulard	Mission québécoise à la charge du Québec
Electro-extraction du titane 01.04.01	1	1					René Winand (Université Libre de Bruxelles)	L.D. Piron	Dernière année

	MISSIONS		BOURSES		ETUDES		ETABLISSEMENTS		OBSERVATIONS
	C		M				BELGIQUE	QUEBEC	
	B	Q	B	Q	B	Q			
La géologie et la métallogénie des ressources des métaux non-ferreux dans les roches sédimentaires 01.04.02			1	1			Paul Bartholomé (Université de Liège)	Alex Brown	
Séparation isotopique à partir de molécules et spectroscopie moléculaire 01.04.03	1	1					R. Colin (Université Libre de Bruxelles)	J.M. Gagné	
Techniques nouvelles de programmation utilisant des mini-ordinateurs 01.04.04	1	1					O. Beaufays (Université Libre de Bruxelles)	J.L. Houle	
Etudes des propriétés électriques et magnétiques des solides cristallins et désordonnés 01.05.03			1	1			François Brouers (Université de Liège, Institut de Physique)	Alain Caillé	
	5	8	5	7	1	1			

RECAPITULATIF

RECAPITULATIF

NIVEAU: UNIVERSITAIRE

	MISSIONS		BOURSES		ETUDES		ETABLISSEMENTS		OBSERVATIONS
	C	M					BELGIQUE	QUEBEC	
	B	Q	B	Q	B	Q			
Sciences de l'Administration	1	1							
Sciences biologiques	5	5	1	2	1	1			
Sciences de l'Education	1	1	1						
Sciences humaines	3	2	3	2	3	2			
Sciences physiques	5	8	5	7	1	1			
	15	17	10	11	5	4			

2. COOPERATION CULTURELLE

2.1 Foire du livre de Bruxelles et rencontre d'éditeurs

La Partie belge note que la Partie québécoise participera à la Foire internationale du Livre de Bruxelles, qui se tiendra en mars 1978. Elle souhaite obtenir une information complète sur les foires et salons de livres qui se dérouleront au Québec en 1978. Les deux Parties conviennent d'apporter leur appui à ce genre de manifestation, en particulier en organisant à ces occasions des rencontres entre éditeurs belges et québécois.

2.2 Exposition des meilleurs livres de l'année

Les deux Parties donnent leur accord à un échange d'expositions des cinquante (50) meilleurs titres publiés dans l'année. Ces expositions se tiendront dans les bibliothèques publiques du Québec et de la Belgique. Ces livres seront ensuite offerts à l'une des bibliothèques qui auront reçu l'exposition.

2.3 Echange entre la Bibliothèque Royale Albert Premier de Belgique et la Bibliothèque Nationale du Québec

2.3.1 La Partie belge informe la Partie québécoise que le projet de protocole d'échange de livres entre ces deux (2) instituts a été transmis à la Bibliothèque Royale Albert Premier. Elle fera connaître dès que possible à la Partie québécoise la position des autorités compétentes de la Bibliothèque Royale.

2.3.2 La Partie belge accepte d'accueillir pour une période de cinq (5) jours en 1978 le responsable du Bureau du dépôt légal de la Bibliothèque Nationale du Québec afin de procéder à un échange d'informations administratives et professionnelles.

- 2.3.3 La Partie belge accepte que soit organisée en Belgique une rencontre de trois (3) responsables québécois avec des experts belges de l'animation culturelle dans les bibliothèques publiques. Elle informe la Partie québécoise que l'animation dans les bibliothèques pour enfants est particulièrement développée.
- 2.4 La Partie belge accueillera en 1978 pour une période de deux (2) semaines trois (3) Québécois oeuvrant dans le domaine des Archives en vue d'échange d'informations administratives et professionnelles.
- En réciprocité, la Partie québécoise recevra en 1979 trois (3) spécialistes belges oeuvrant dans ce domaine.
- 2.5 La Partie belge accueillera pendant deux (2) semaines deux (2) Québécois qui souhaitent étudier le fonctionnement et la gestion des maisons de la culture en Belgique.
- 2.6 La Partie belge est disposée à accorder une bourse d'étude de douze (12) mois à un ressortissant québécois lui permettant d'effectuer un stage de perfectionnement en restauration d'oeuvres d'art à l'Institut Royal du Patrimoine Artistique.
- 2.7 La Partie québécoise souhaite que s'effectue une mission exploratoire dans le domaine du théâtre. A cet effet, la Partie belge accueillera pendant deux (2) semaines un fonctionnaire québécois désirant étudier l'organisation du jeune théâtre en Belgique.
- 2.8 La Partie québécoise souhaite que s'effectue en Belgique une mission exploratoire dans le domaine de la musique.

La Partie belge accueillera pendant deux (2) semaines à l'automne 1978 un fonctionnaire désirant étudier les politiques générales et l'organisation de l'enseignement de la musique.

- 2.9 La partie québécoise donne son accord de principe pour accueillir deux (2) représentants belges s'intéressant aux problèmes biculturels régionaux.
- 2.10 La partie québécoise souhaite voir s'effectuer en Belgique une mission exploratoire dans le domaine du cinéma et de l'audio-visuel.

La partie belge accueillera pendant une (1) semaine, au cours de l'année 1978, deux (2) fonctionnaires québécois en vue d'explorer avec des fonctionnaires belges les possibilités de participation aux productions et aux coproductions dans le domaine du cinéma et de l'audio-visuel.

2.11 Politique des loisirs et d'animation culturelle

La partie québécoise accueillera en 1978 une délégation de dix (10) personnes représentatives des pouvoirs communaux belges en vue d'étudier au Québec l'organisation de la politique des loisirs et d'animation culturelle au niveau des collectivités locales.

2.12 Expositions

- a) La partie québécoise propose à la partie belge une exposition des oeuvres de Paul-Emile Borduas (oeuvres de New-York et de Paris 1954-1960); elle s'engage à faire parvenir à la partie belge toute la documentation pertinente devant servir à l'organisation de cette exposition.

La partie belge étudiera les possibilités de tenir cette exposition dans les musées d'une ville de la Flandre et d'une ville de la Wallonie; elle fera part à la partie québécoise des dates qui se prêtent le mieux à la réalisation de ce projet.

- b) La partie québécoise donne son accord de principe à la tenue au Québec, au début de l'année 1979, de l'exposition "Rétrospective Pol Bury".

La partie belge fera parvenir la documentation relative à cette exposition.

- c) La partie belge informe la partie québécoise de la tenue de l'exposition Alfred Stevens au Musée des Beaux-Arts de Montréal du 2 février au 19 mars 1978.

2.13 Semaine culturelle belge

La partie belge organisera dans la première quinzaine du mois d'avril 1979, une semaine culturelle dans une ou deux villes québécoises.

Cette semaine comprendra entre autres du théâtre, de la musique et des chanteurs. Une exposition consacrée à l'édition belge d'expression française de livres pour la jeunesse sera également présentée à cette occasion.

La partie québécoise accueillera au cours de l'année 1978 un responsable belge chargé de l'organisation de ces manifestations.

2.14 Bourses de vacances

La partie belge offre annuellement des bourses de vacances aux ressortissants québécois pour participer aux cours suivants:

- Cours de langue et de littérature française à l'Université Libre de Bruxelles: 2
- Académie d'été à St-Hubert: 3
- Cours de cor à Anvers: 1
- Cours de clavecin à Anvers: 2

La partie belge s'engage à transmettre dès que possible la documentation pertinente à ces cours.

3. ECHANGES SOCIO-CULTURELS

3.1 Recherches dans le domaine de la jeunesse

La partie québécoise accueillera, en 1978, un chercheur belge d'expression néerlandaise, de haut niveau universitaire spécialisé dans le domaine de la jeunesse pour faire le point sur l'état des recherches fort avancées au Québec et jeter les bases d'une coopération en ce domaine.

Un spécialiste québécois en ces matières sera accueilli par la partie belge pour une période de même durée (10 jours).

3.2 Service jeunesse

En réciprocité du voyage au Québec de quatre (4) responsables belges des services de jeunesse, la partie belge accueillera vers le milieu de l'année 1978, une délégation de quatre (4) responsables du B.C.J. (Bureau Consultation Jeunesse).

Cette visite pourrait durer trois semaines et serait surtout orientée vers les réalisations belges dans le domaine des jeunes en difficulté.

3.3 Loisirs des personnes âgées

La partie belge recevra, en juin 1978, une mission québécoise de deux spécialistes de l'Université Laval dans le but d'étudier les recherches et l'application des politiques belges en matière de loisirs pour les personnes âgées.

3.4 Stage de responsables de mouvements de jeunesse et d'adultes

Chaque partie met cinq (5) mensualités de stage à la disposition des responsables d'organisations de jeunesse et d'adultes de l'autre partie, afin de leur permettre de travailler, durant des périodes de six (6) semaines à deux (2) mois au minimum, dans les organisations similaires du partenaire.

3.5 Formation à l'animation socio-culturelle

A partir de 1978, la partie québécoise offre annuellement, trois (3) bourses à la partie belge d'expression française, afin de permettre à ses ressortissants de participer à la session de formation à l'animation socio-culturelle organisée, chaque année en juin, par l'Université du Québec à Montréal.

La partie belge d'expression française souhaite être informée d'urgence des restructurations de programme qui seraient intervenues.

La partie belge accueillera en réciprocité pendant trois (3) semaines trois (3) finissants québécois du cours de trois (3) ans en animation socio-culturelle (UQAM) dans un stage pratique comportant des visites et l'étude des techniques et des expériences belges dans ce domaine.

3.6 Bourses de voyage et de séjour

Les deux parties conviennent de maintenir pour 1978 une banque de cent (100) journées de séjour de part et d'autre, afin de permettre à leurs ressortissants d'effectuer, sur le territoire du partenaire, des voyages d'études sur des thèmes socio-culturels.

3.7 Echange de jeunes

L'expérience, parfaitement réussie de l'échange de cent (100) jeunes belges et québécois a fourni matière et propositions multiples pour des échanges nombreux dans le domaine de la jeunesse, des loisirs, de l'éducation populaire et de l'animation culturelle, du syndicalisme et des services sociaux.

Les deux parties conviennent donc de constituer un groupe de travail composé de représentants gouvernementaux (2) et de représentants d'agences spécialisées dans les voyages de jeunes (3) qui se réunira trois (3) jours au début de janvier 1978 à Bruxelles pour mettre au point un système léger et souple permettant l'extension des échanges en ces matières.

Les deux parties conviennent également d'affecter, aux échanges de jeunes en 1978, les mêmes sommes qu'en 1977. Les modalités de nombre, de durée et de répartition des charges financières seront arrêtées à la suite des recommandations du groupe de travail.

3.8 Connaissance de la Belgique francophone, de la Flandre et du Québec

La partie belge invite deux (2) jeunes québécois à participer en 1978 au stage "Connaissance de la Flandre".

Le ministère de la Culture française renonce à l'organisation annuelle du stage "Connaissance de la Wallonie" dont les résultats ne répondent pas à l'attente.

Il organise en lieu et place, l'accueil de stagiaires étrangers dans les sessions et programmes de formation organisés en Belgique.

Quatre (4) places dans ces sessions seront mises chaque année à la disposition de la partie québécoise. Le calendrier des stages et les qualifications recommandées des participants seront communiqués en début d'année à la partie québécoise.

La partie québécoise invite quatre (4) jeunes belges à participer pendant l'été 1978 à un stage de connaissance du Québec.

3.9 Echanges sportifs

La partie belge accueillera en 1978 une mission de trois (3) Québécois, durant deux (2) semaines, chargée d'étudier les structures d'encadrement en matière de sport pour élite et pour la base.

3.10 Rencontres internationales du Jeune cinéma

La partie québécoise invitera deux spécialistes belges d'expression française aux "Rencontres internationales du Jeune cinéma" qui auront lieu à Montréal en juin 1978.

En échange, la partie belge d'expression française enverra deux (2) invitations pour des manifestations belges analogues (rencontres internationales du jeune cinéma, Festival du Super 8 etc...).

4- MODALITES FINANCIERES

4.1 Echange de personnes

à charge de la partie d'origine: frais de voyage aller-retour

à charge de la partie d'accueil: frais de logement et de nourriture

- au Québec: indemnité journalière de \$50
- en Belgique: frais de logement, indemnité journalière de 700 FB

déplacements intérieurs nécessités par la mission.

4.2 Echange de boursiers

Bourses de spécialisation

à charge de la partie d'origine: frais de voyage aller-retour

à charge de la partie d'accueil: mensualités de bourse et avantages divers

- au Québec: \$350 par mois, frais de scolarité, \$100 pour la rédaction de thèse

assurance-maladie et assurance-hospitalisation.

- en Belgique: 14,000 à 17,000 FB par mois, indemnité de 4,000 à 6,000 FB pour achat de livres, assurance soins de santé et responsabilité civile, 10,000FB pour la rédaction de la thèse

déplacements à l'intérieur du pays nécessités par les études.

4.3 Boursés de vacances

à charge de la partie d'accueil: mensualités de bourse

- en Belgique: inscription et séjour.

4.4 Musique, opéra, ballet, théâtre

à charge de la partie d'origine:

- frais de voyage, de transport et cachets

à charge de la partie d'accueil:

- frais de déplacement intérieurs, de séjour (sur base des règles en matière d'échange de personne) et d'organisation des manifestations.

4.5 Expositions

à charge de la partie d'origine:

- frais de transport aller et retour frais d'assurance "de clou à clou", fourniture des matériaux destinés à la rédaction du catalogue (notices, photos, clichés, etc...), frais de voyage de l'expert chargé du montage et de la présentation de l'exposition.

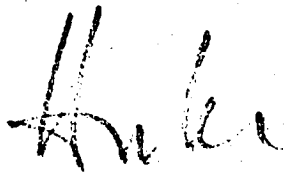
à charge de la partie d'accueil:

- mise à disposition des locaux et du personnel qui assure le montage et le gardiennage

de l'exposition, impression du catalogue
et du matériel de publicité (affiches,
invitations), frais de séjour de l'expert
accompagnant l'exposition.

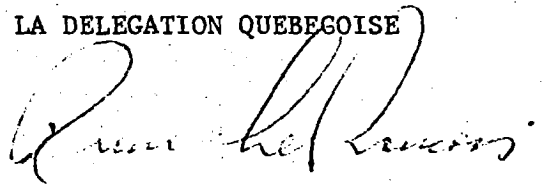
Fait à Québec, le 20 octobre 1977.

POUR LA DELEGATION BELGE



Marcel Hicter

POUR LA DELEGATION QUEBEGOISE



Pierre Le François

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01073997 0

CA1 EA 77T37 FRE DOCS
Commission mixte Canada/Belgique
Proces-verbal 43234339